à ces comités, ceux-ci ont pu instituer des procédures d'enquête et d'observation qui, dans le cas de la Palestine et des Balkans, ont permis de mieux cerner les problèmes les plus graves. Le Canada a été membre des organismes constitués par la Palestine et la Corée.

Les activités de maintien de la paix appartiennent, essentiellement, à deux catégories : envoi d'observateurs chargés de surveiller l'application d'une trêve, et utilisation d'une force internationale assez importante, composée d'unités constituées, et envoyée sur le terrain, pour empêcher tout affrontement des protagonistes. L'O.N.U. a ainsi envoyé des groupes d'observateurs au Moyen-Orient (ONUST, de 1948 à nos jours), au Cachemire (UNMOGIP, de 1948 à nos jours), au Liban (UNOGIL, 1958), en Nouvelle-Guinée occidentale (UNTEA, 1962-1963), au Yémen (UNYOM, 1963-1964), et le long de la frontière du Cachemire pour maintenir la paix entre l'Inde et le Pakistan (UNIPOM, 1965-1966). Les principales opérations se sont déroulées au Moyen-Orient (FUNU I, 1956-1967), au Congo (ONUC, 1960-1964), à Chypre (UNFICYP, opération qui débuta en 1964 et est encore en cours), et une fois de plus au Moyen-Orient (FUNU II et UNDOF, opération datant de la fin de la guerre d'octobre 1973 et encore en cours également). Le Canada est le seul membre des Nations Unies à avoir participé à toutes ces opérations. On n'étudiera pas dans cet ouvrage le rôle qu'a joué le Canada, en dehors des Nations Unies, pour maintenir la paix en Indochine et au Nigéria.

Envoi de groupes d'observateurs

a) La Palestine – L'ONUST

En 1948, à l'expiration du mandat britannique en Palestine, les Nations Unies essayèrent en vain d'effectuer le partage du territoire. Il s'ensuivit une guerre ouverte entre Arabes et Juifs, guerre qui devait conduire ces derniers à créer l'État d'Israël. Les premiers efforts accomplis par le Conseil de sécurité en vue de faire cesser les hostilités, en dépit de leur peu de succès, aboutirent à la signature d'un cessez-le-feu et à la création d'un